



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-04

Membres : 11  
Présents : 7  
Votants : 8  
Pour : 8  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six le 26 février, le conseil municipal du CHATENET en DOGNON dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé Valadas, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 16 février 2026.

Présents : Valadas Hervé, Grenaille Romain-Bérenger, Pala Henri, Poulet Bernard, Marcais Bertrand, Duhamel Marie-Laure, Maligne Francis, Brard Michel

Excusés : Madame Landeau Aurore (donne pouvoir à monsieur Grenaille), Turbiez Chantal, Champroy Nahoum

Monsieur Grenaille Romain-B est nommé secrétaire de séance

### Renouvellement de la mise à disposition du personnel et du matériel au SVC et avenant du PV

Monsieur le maire rappelle que par délibération 2022-42 le conseil municipal a transféré la distribution de l'eau potable au Syndicat Vienne Combade.

Qu'il y a lieu de renouveler les conventions de mise à disposition du matériel et du personnel tous les 3 ans. Les critères n'étant pas modifiés monsieur le maire sollicite le renouvellement de celles-ci. De plus, suite à un constat concernant des oublis dans la mise à disposition des biens meubles et immeubles, il convient de faire un pv constatant la modification de celui-ci.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à signer le procès-verbal constatant la modification de la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence « distribution de l'eau potable » transférée au Syndicat Vienne Combade, annexé à la présente délibération,
- D'approuver la mise à disposition du personnel de la commune vers le Syndicat Vienne Combade,
- De l'autoriser à signer la convention, jointe en annexe, de mise à disposition de services auprès du Syndicat Vienne Combade.
- D'approuver la mise à disposition de matériel de la commune vers le Syndicat Vienne Combade
- De l'autoriser à signer la convention, jointe en annexe, de mise à disposition de matériel auprès du Syndicat Vienne Combade

Pièces jointes :

- Convention de mise à disposition de personnel
- Convention de mise à disposition de matériel
- Pv constatant la modification de la mise à disposition des biens

Après délibération le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

SECRETAIRE DE SEANCE

Fait et délibéré en mairie le jour mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme  
Au CHATENET en DOGNON, le 26 février 2026  
Le MAIRE, Valadas Hervé

